Université de Béjaia/

Faculté de sciences sociales et humaines

département des sciences humaines.

Niveau :3^{ème} année (**Histoire**)

Enseignant chargé du cours : Noureddine ZERKAOUI.

Module : Le colonialisme et les mouvements de libération national en Afrique et en Asie

(19^è-20^{ème}) siècle

Cours n°1 : <u>Le colonialisme : ses causes et ses aspects.</u>

¹ -le colonialisme : Définition.

Etymologie : du latin *colonia*, venant de *colere*, cultiver, avec le suffixe *-isme*, servant à former des mots correspondant à une attitude, un comportement, une doctrine, un dogme, une idéologie ou une théorie. Etymologiquement une colonie est une population qui s'installe sur une terre lointaine pour y cultiver la terre et pratiquer son culte.

Dans l'introduction à son *Histoire des colonisations*, Ferro écrit : « La colonisation est associée à l'occupation d'une terre étrangère, à sa mise en culture, à l'installation de colons». Or, ce phénomène est presque aussi vieux que l'humanité et, dans ses formes, tout aussi diversifié que les civilisations qui en ont manifesté ou subi la logique.

En ce qui nous concerne, nous nous pencherons plus particulièrement sur le colonialisme impérial des XIXe-XXe siècles parce que, « à la différence de l'expansion de type colonial ancien, l'expansion à caractère impérialiste s'est donné les moyens d'agir et elle ne s'est pas contentée d'égratigner les structures des sociétés conquises – elle les a brisées à la fois en ruinant les activités industrielles des pays conquis et aussi l'économie de subsistance à l'avantage des plantations dont les produits étaient destinés à l'exportation. Jusqu'à l'ère impérialiste, seule l'Amérique indienne avait connu pareille déstructuration. A l'ère impérialiste, celle-ci atteint les profondeurs de l'Inde et de l'Afrique noire». ¹

Une caractéristique ajoutant à la difficulté de définir le colonialisme est la variété considérable de causes objectives, d'une part, et d'arguments ou de motifs mobilisés pour en légitimer les opérations, d'autre part ; on peut citer, en vrac, et dans le parti pris de ne pas distinguer les deux puisqu'ils contribuent ensemble à l'élaboration de ce que nous étudions ici, à savoir un imaginaire :

- 1. la recherche de débouchés économiques, de marchés, de matériaux et de matières premières (en ce compris des esclaves) pour les industries et l'agriculture, la nécessité de sous-traitants politiques et de sous-traités économiques qui permettent d'amortir les crises, le besoin de points de passage ou de ravitaillement, ou encore l'assouvissement de certaines logiques financières ;
- 2. le détournement des préoccupations sociales internes d'une nation hors de celle-ci (processus de colonisation des terres de l'ouest américain) ainsi que l'offre d'opportunités

¹ - FERRO M. (s.d.), Le Livre noir du colonialisme. p.22.

d'élévation sociale hors du pays (les nobles portugais ou espagnols lors du premier impérialisme moderne);

- 3. l'accroissement démographique ou la nécessité de se débarrasser d'éléments « indésirables » de la société (Quoique Girardet montre que cet objectif était peu plausible dans le cas de la France du XIXe.¹
- 4. les préoccupations de prestige des nations, ou des individus par l'expression de leur « courage » guerrier et missionnaire ;
- 5. surtout et c'est ce qui distingue le colonialisme des impérialismes -, la nécessité d'expansion, d'universalisation religieuse ou la mission d'« élévation » culturelle, civilisationnelle ou raciale (« le fardeau de l'homme blanc », comme disait Kipling) ; etc.²

Premier trait: la conquête de territoires par les armes avec, en général, un assez grand mépris de l'adversaire et une non-reconnaissance de règles communes ou du statut des chefs; pour le néo-colonialisme ou le développement, l'existence d'une situation et/ou l'instauration d'une dissymétrie de puissance induisant l'obligation de jouer le jeu du plus fort pour être reconnu par lui, c'est-à-dire l'acculturation par la résistance à l'acculturation.

Deuxième trait : la « découverte » des territoires que l'on conquiert, leur objectivisation, c'est-à-dire le fait qu'ils sont préalablement ou au contraire progressivement considérés comme vides d'hommes ou de systèmes politiques et culturels dignes d'être pris en considération ou en vis-à-vis (Latouche explique que, pour les Occidentaux, « les sociétés qui n'ont pas adopté la forme national-étatique n'ont pas d'existence juridique, elles sont à découvrir, à conquérir ou à civiliser. Même les grands empires de l'aire non occidentale (Chine, Empire Ottoman, Empire perse...) ne sont pas vraiment, jusqu'à leur modernisation, reconnus comme membres à part entière du club des nations civilisées³ ».

Ces territoires peuvent aussi être conçus et intégrés dans l'imaginaire des conquérants comme des zones de nature « brute » qui doivent être l'objet d'un façonnement.

Troisième trait: en plus de son utilisation dans des buts militaires ou de protection du centre, lesquels relèvent d'un « simple » impérialisme, l'exploitation, la réorganisation profonde, et en faveur de ce centre, des territoires conquis ; cela, évidemment, sous la direction des gens du centre, voire par eux-mêmes, notamment par l'implantation de colons.

Il est à noter que les colons ne sont pas toujours originaires de la Métropole *

¹ - GIRARDET. R., L'idée coloniale en France de 1871 à 1962., p. 28.

² - On relira notamment la synthèse des très instructives justifications de Ferry dans RIST G., *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presse de Sciences-po, Paris, 2001, p. 88-89 et 93-94.

³ - LATOUCHE S., *La Planète uniforme*, Sisyphe, Climats, Paris, 2003, p.137.

^{*} il est remarquable de noter que certains écris occidentaux reprochent à ferro d'avoir une vision – de très mauvaise foi – du problème israélo-palestinien, affichée dans sa préface du *Livre noir*. Reconnaissant des « procédés colonialistes » de la part de l'Etat israélien, il écrit : « Cependant, si elle relève pour les Palestiniens d'une forme de colonialisme, l'existence même de l'Etat d'Israël diffère des autres colonisations pour autant qu'elle n'est pas le prolongement d'une métropole située ailleurs ; et que la légitimité de son existence a été reconnue par l'ONU en 1948... », p.34. D'abord, est-il pertinent, ou juste opportun, de prendre ce critère de l'existence d'une métropole pour juger de l'aspect colonial d'une politique ? Ensuite, le colonialisme sioniste ne s'est-il pas inscrit dans le cadre effectif du colonialisme britannique et des idéologies impérialistes du XIXe siècle ? Autrement =

Quatrième trait : l'élimination des autonomies locales par la substitution ou la superposition d'une administration conquérante ou encore l'instrumentalisation des pouvoirs locaux mettant en doute ou détruisant le fondement culturel même de l'ancienne organisation, la légitimité des statuts sociaux existants ; la mise en dépendance, sous tutelle, directe ou indirecte, des territoires et peuples soumis.

Cinquième trait : l'élaboration et la diffusion, aux colonisateurs comme aux colonisés, d'un critère ou d'un ensemble de critères (religieux, raciaux, culturels, techniques, etc.) permettant la hiérarchisation, parfois dynamique (cf. le cas des métisses), des populations en faveur de la population de la métropole, ou du centre ; de fait, une volonté de non-intégration ou d'intégration différée des colonisés dans l'espace même des colonies – a fortiori du centre.

Sixième trait : l'élaboration ou l'usage d'un discours légitimant non pas la conquête mais l'appropriation et l'exploitation du territoire et des habitants soumis ; pour ce qui est de l'exploitation du territoire proprement dit, l'idéologie coloniale moderne reprend plus ou moins les arguments de Locke ; celle du développement invoque des chiffres censés donner une version universelle du mode de vie souhaitable.

Septième trait : pour les colonialismes modernes comme pour le développement, l'introduction de l'homogénéité ou de la logique de marché à grande échelle (bien entendu, ici encore, en faveur de la métropole et avec un mépris des règles instaurées quand elles lui nuisent – voir le second trait).

Néo-colonialisme

« Le terme néocolonialisme (ou néo-colonialisme) désigne, à partir des années 1960, les diverses tentatives d'une ex-puissance coloniale de maintenir par des moyens détournés ou cachés la domination économique ou culturelle sur ses anciennes colonies après leur indépendance.

Le néocolonialisme est principalement fondé sur des politiques commerciales, économiques et financières qui de facto permettent un contrôle de pays du tiers-monde, ayant une similitude avec le colonialisme traditionnel. Les anciennes puissances colonisatrices tentent par ces moyens de maintenir leur présence dans ces pays, notamment en ce qui concerne l'accès aux matières premières. »

Attributs Caractéristiques qui varient d'une époque ou d'un contexte à l'autre Formes de domination Contrôle économique Contrôle financier Contrôle politique Contrôle militaire (cas extrême)

☐ Contrôle idéologique

Cours $n^{\circ}2$:

II- La colonisation européenne de l'Afrique et de l'Asie au XIXème siècle : Etapes et causes

Introduction:

Les premiers empires coloniaux européens sont le résultat des Grandes Découvertes effectuées à partir du XV^{ème} siècle et qui conduisent à la circumnavigation du monde. La découverte des côtes du continent africain est alors achevée, les contacts avec le monde oriental se multiplient, le continent américain est découvert et exploré. Ce premier mouvement de colonisation conduit à la formation des grands empires maritimes espagnols et portugais, ainsi qu'à des prises de possession plus tardives des Anglais et des Français (Amérique du Nord, Comptoirs sur la route des épices...). Le système d'exploitation de ces colonies est essentiellement ce qu'on appelle le Commerce Triangulaire.

Au milieu du XIXème, il ne reste que des miettes de ces premiers domaines coloniaux. Mais à cette époque, les grandes puissances européennes qui dominent alors le monde sur les plans économiques, financiers et scientifiques, se lancent dans une nouvelle phase d'expansion coloniale dirigée cette fois contre l'Asie et l'Afrique. Alors ;

- -Pourquoi et comment cette nouvelle phase d'expansion européenne s'est-elle déroulée ?
- -En quoi cette nouvelle colonisation participe-t-elle à la puissance européenne alors dominatrice ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous intéresserons tout d'abord au déroulement et aux causes de cette nouvelle expansion coloniale avant d'étudier le système colonial qui résulte de ces conquêtes. Cette nouvelle phase de colonisation est marquée par la rapidité. Elle s'explique par des causes multiples et constitue une source de tensions entre les puissances européennes.

1) <u>Une colonisation rapide</u>

Cette seconde phase de colonisation commence surtout à partir des années 1870 – 1880. ¹ Tout s'accélère. On assiste à une véritable « course aux clochers » entre les puissances européennes. La conquête européenne est souvent brutale. Elle engendre des résistances armées.² Le processus aboutit à la domination politique et économique par les puissances européennes d'espaces continentaux et maritimes immenses.

La « pacification » et les principaux partages sont acquis entre les années 1890 – 1914 même si la résistance ne cesse jamais : la guerre du Rif (1920-1925) au Maroc.³

¹ - l'Algérie a bien été conquise en 1830 mais elle l'a été pour des raisons de politique intérieure française : le gouvernement de Charles X recherchait un succès militaire pour tenter de se sauver.

² - cette résistance marquée par : - résistance de population, de chefs comme Samory Touré dans l'Ouest africain (Samoury Touré se crée un Empire dans l'Ouest africain entre 1860 et 1880. Il se heurte alors aux Français qui finissent par le capturer en 1898. Il meurt en captivité en 1900),

⁻ de sociétés organisées : guerres zouloues de 1877 à 1879 (guerre anglo-zoulue où les Zoulous obtiennent quelques succès : bataille d'Isandhlwana, le 22 janvier 1879. écrase 800 soldats britanniques.) succès de Ménélik contre les Italiens en Abyssinie (victoire de Adoua le 1^{er} mars 1896).

Mais la victoire de Ménélik sur les Italiens est l'exception. Fort de leur supériorité technique, les Européens conquièrent d'immenses espaces avec des effectifs réduits, renforcés par des troupes indigènes (ex : tirailleurs sénégalais créés en 1857 par Louis Faidherbe, gouverneur général de l'Afrique occidentale française : pour faire face au manque d'effectifs militaires)

³ - La **Guerre du Rif** est une guerre coloniale qui opposa les tribus rifaines (le Rif est une chaîne de montagnes du nord du Maroc) aux armées française et espagnole, agissant en vertu des accords de protectorat passés avec le sultan du Maroc. Le 20 juillet, 1921, l'armée espagnole vient mater des rebelles, mais elle est battue et c'est ainsi que Abd el Krim (el khattabi) réunit les chefs tribaux et ils rejettent l'autorité royale marocaine par la création de la République confédérée des tribus du Rif le 1^{er} février 1922. Abd-el Krim devient président de la république.

Une guerre suit contre les Espagnols, qui doivent se retirer sur la côte, et n'occupent plus en 1924 que Ceuta, Melilla, Asilah et Larache. La France intervient pour venir au secours des Espagnols, ce qui provoque l'affrontement avec les troupes rifaines, qui se font écrasées par les troupes françaises lors de leur offensive vers Fès en1924. Le général Lyautey et Le commandant Naulin

Pourquoi les puissances européennes se sont-elles lancées dans cette « course au clocher »?

2) Ses Causes:

Cette opération de conquête coloniale s'explique par des causes multiples : économique, humanitaire et politique.

Des raisons économiques :

- Les colonies constituent un « placement de capitaux » du fait des richesses qu'elles recèlent : matières premières, produits agricoles (thé en Inde, arachides au Sénégal, café et cacao en Côte d'Ivoire,...etc).
- Elles offrent des « débouchés » aux industries européennes. D'ailleurs, les groupes économiques poussent leur état respectif à s'assurer des marchés protégés. N'oublions pas en effet que l'Europe est touchée par la Grande Dépression de 1873 à 1895. Au surplus, les colonies constituent une source de matières premières pour les industries européennes.

Des raisons « humanitaires » et « civilisateurs » :

La colonisation apporte avec elle les bienfaits de la civilisation. Pour Jules Ferry, c'est un droit et un devoir des « races supérieurs ». le mythe de la supériorité de l'homme blanc (sous-entendu de l'Européen) est très répandu. L'Europe est alors sûre d'elle-même et de ses valeurs.

Ce sentiment s'appuie sur le fait, qu'à l'époque, l'Europe domine le monde sur tous les plans :

- supériorité économique (l'Europe réalise 60% des échanges mondiaux. En 1910, les pays européens réalisaient 58% des exportations et 65% des importations);
- supériorité financière (60% de l'or mondial)
- supériorité technique (tous les prix Nobel scientifiques sont Européens entre 1901 et 1913)

Dès qu'une infrastructure complexe demandant des capitaux importants est à construire, les Européens sont incontournables (ex : le Canal de Suez construit entre 1859 et 1869 par un ingénieur français, Ferdinand de Lesseps avec des capitaux français).

La supériorité des Européens est telle que certains n'hésitent pas à considérer la civilisation européenne comme la Civilisation avec une grand « C » et à se considérer comme une « race supérieure ». Ce sentiment se mélange le plus souvent avec un idéal dit « humanitaire » selon lequel il est du devoir des « races supérieures » de civiliser (d'apporter la Civilisation) aux « races inférieures ». Dans un de ses poèmes, le Britannique Rudyar Kipling parle du « fardeau de l'Homme blanc »

« Assumez le fardeau de l'homme blanc

Envoyez les meilleurs de vos enfants

Condamnez vos fils à l'exil

Pour qu'ils soient les serviteurs de leurs captifs

Pour qu'ils veillent, pesamment harnachés

Sur des peuples agités et sauvages,

Peuples à peine domptés, impatients,

Mi-démons, mi-enfants. »¹

Jules Ferry a écrit : « il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures. »

obtient la victoire. Et après l'échec des négociations de 1925 ; Abd el-Krim est envoyé en exil à l'île de la Réunion d'ou il s'évade 20 ans plus tard, vers l'Égypte.

¹ - Rudyar Kipling, écrivain britannique née à Bombay en 1865 ; extrait de poème daté de 1899.

Raisons politiques

On est à l'époque dans un contexte de concurrence entre pays européens en rapport avec les progrès du nationalisme (doctrine qui vise à ce que la Nation devienne la plus puissante possible)..Les conquêtes coloniales constituent un moyen parmi d'autres d'accroître sa puissance (+ d'hommes disponibles, + de ressources économiques, + de ressources financières).

Elles le sont d'autant plus dans l'exemple français que la France a subi une défaite en 1870, dont la conséquence a été la perte de l'Alsace Lorraine face à l'Allemagne. Jules Ferry parle de « nations éprouvées par de grands malheurs ». La France rêve de revanche et les conquêtes coloniales sont un moyen d'accumulation de puissance dans cette optique.

Aux trois arguments avancés par Jules Ferry, on pourrait en ajouter un autre :

Le goût de l'exotisme

Ce goût de l'exotisme a précédé le mouvement de colonisation. A partir du début du XIXème siècle, les Européens se passionnent pour la géographie. Une véritable curiosité scientifique anime les nombreuses sociétés de Géographie pour les terres lointaines. Vidal de la Blache, un grand géographe français (1845 – 1918), est partisan de la colonisation. Si les côtes sont presque totalement connues, l'intérieur des continents est encore inexploré et à partir du début du XIXème siècle, l'exploration méthodique de l'Afrique centrale débute.

Preuve de cet engouement, les journaux relatent les exploits des grands explorateurs. Certains d'entre eux sont d'ailleurs passés à la postérité. C'est le cas par exemple de l'Ecossais David Livingstone. Celui-ci acquit de la notoriété en étant le premier Européen à traverser l'Afrique entre 1854 et 1856 de Quilimane, port de l'Est de l'Afrique à Saint Paul de Luanda à l'Ouest de l'Afrique (Angola actuelle).

Parole donnée.

Le 31 mai 1854, David Livingstone entrait dans la ville de Saint-Paul-de-Luanda, sur la côte ouest de l'Afrique. Il achevait, ce jour-là, un parcours de deux mille et quatre cents kilomètres, au prix de souffrances inouïes, dans un continent qu'il était le premier à traverser. Il y avait deux ans qu'il n'avait pu donner de nouvelles à sa famille et ses amis... On désespérait de sa vie.

L'Angleterre s'apprêtait à fêter dignement le retour du héros, quand on apprit avec stupéfaction que Livingstone avait refusé le passage qui lui était offert sur un paquebot anglais en partance pour Londres, détermine qu'il était de refaire, en sens inverse, la traversée de l'Afrique, d'affronter ainsi à nouveau les dangers courus et les souffrances endurées.

Quand Livingstone avait quitté le Zambèze, il avait promis aux vingt-sept Makololos qui avaient accepté de l'accompagner dans cette aventure, de les ramener dans leur pays! Tenir parole envers ces noirs était aux yeux de Livingstone une obligation d'honneur à laquelle il ne pouvait se soustraire. Il quitta donc la côte, le 20 septembre 1854, pour s'enfoncer à nouveau dans le cœur de l'Afrique.

On estime que ce pionnier à la fois explorateur et missionnaire aurait parcouru plus de 50 000 kilomètres. Il reconnut le Zambèze, en 1858. Partant de Zanzibar*, en mars 1866, il s'enfonça dans l'intérieur et il ne donna bientôt plus signe de vie. C'est là le début d'un suspense haletant qui va tenir en haleine la presse britannique : mais où est donc Livingstone ?

Dès 1866, Young, arrivé au lac Nyassa, apprend que le bruit de sa mort est faux. Une expédition de secours se met à sa recherche, en partant de Zanzibar, avec Henn et Dawson. Ils revinrent sans avoir obtenu de

^{* -} Le **Zanzibar**, (**République populaire de Zanzibar**), était un État indépendant issu de la décolonisation britannique du protectorat de Zanzibar le 10 décembre 1963, qui fut incorporé au Tanganyika le 26 avril 1964 en tant que Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar pour former la Tanzanie actuelle.

résultats ; John Rowlands, alias Henry Morton Stanley, est alors chargé par le directeur du New-York Herald de retrouver Livingstone, sur le sort duquel l'opinion était de plus en plus inquiète.

Parti de Zanzibar en 1871, il arrivait, le 10 novembre 1871 à Oujiji, sur le lac Tanganika, et retrouva Livingstone. Stanley en fit d'ailleurs un livre intitulé « comment j'ai retrouvé Livingstone », paru en France en 1874. Bref toute cette histoire montre combien les explorations passionnent alors les Européens.

La littérature de l'époque s'en fait l'écho. Les œuvres de Rudyar Kipling y participent avec les deux livres de la Jungle (1894 et 1895), L'œuvre de Jules Verne est marqué par cet engouement.¹

Ajoutons une dernière motivation :

L'évangélisation:

C'est un aspect de la colonisation qui, s'il n'est pas central comme il l'était au XVIème siècle dans les motivations des Européens, n'est pas à négliger. Ainsi Livingstone est-il à la fois explorateur et missionnaire protestant; Le fait d'évangéliser est l'une de ses principales motivations.

En France, les débats autour de la politique coloniale fait rage ; en cite au passage celle qui oppose Jules Ferry à Georges Clemenceau, quand ce dernier répond au discours de Jules Ferry en ces termes : « Races supérieures ! Races inférieures ! C'est bientôt dit. Pour ma part j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Non, il n'y a pas de droits des nations dites supérieures contre les nations dites inférieures [...] La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. »²

Les critiques de ces opposants se concentrent surtout sur la mission civilisatrice qui est, à leurs yeux, un prétexte destiné à dissimuler la véritable nature de la colonisation à savoir l'exploitation des colonies. Notez que le texte de la résolution de Stuttgart de 1907, ajoute une autre critique : les tensions que fait naître le mouvement de colonisation.

3) source de tensions entre les pays européens.

Cette conquête ne se fait pas sans tensions entre pays européens comme en témoigne :

- l'organisation en 1884-1885 de la conférence de Berlin (Allemagne) :

La **Conférence de Berlin**, qui dure du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, réunie à l'initiative de Bismarck, a pour but d'établir les règles du jeu pour la conquête de l'Afrique, afin de désamorcer les conflits entre les colonisateurs, en outre la rivalité franco-belge au Congo.

Quatorze puissances y participent : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Empire Ottoman, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède. Elles s'engagent à

¹ - parmi les œuvres de Jules Verne concernant l'Afrique, en note :

⁻ Cinq semaines en ballons (1862) racontent l'histoire de trois Anglais découvrant l'Afrique.

⁻ aventure de trois Russes et de trois Anglais dans l'Afrique australe (1870). Le cadre en est l'Afrique du sud

⁻ l'étoile du sud, les pays du diamant (1883). Le cadre en est l'Afrique du sud

² - G. Clemenceau, discours à la Chambre, le 30 juillet 1885. Pour l'histoire, les communistes français se sont opposés au projets colonial, voici l'extrait de la résolution de la 1^{ère} Internationale, congrès de Stuttgart, 1907 : La politique coloniale capitaliste mène nécessairement à l'asservissement, au travail forcé et à la destruction des populations indigènes dans le domaine colonial. La mission civilisatrice dont se réclame la société capitaliste ne lui sert que de prétexte pour couvrir sa soif d'exploitation et de conquête [...] Ennemi de toute exploitation de l'homme par l'homme, défenseur de tous les opprimés sans distinction de races, le Congrès condamne cette politique de vol et de conquête et constate que la politique coloniale augmente le danger de guerre entre les peuples colonisateurs.

ne plus procéder à des acquisitions sauvages sans le notifier aux autres, pour leur permettre de faire des réclamations. Les peuples et les rois africains ne sont pas consultés ni informés de toutes ces discussions.

Son « acte général », le 23 février 1885, établit les points suivants :

- · Toute puissance européenne installée sur la côte peut étendre sa domination vers l'intérieur jusqu'à rencontrer une sphère d'influence voisine.
- · Il ne peut y avoir annexion que par l'occupation effective du terrain et les traités conclus avec les populations indigènes doivent être notifiés aux autres nations colonisatrices.
- · Liberté de navigation sur les fleuves Niger et Congo, et liberté de commerce dans le bassin du Congo.
- · Interdiction de l'esclavage.
- · reconnaissance de l'« État indépendant du Congo », territoire appartenant en propre au roi Léopold II de Belgique (le Congo de Léopold II deviendra une possession belge à sa mort en 1908). La France obtient la reconnaissance de son autorité sur la rive droite du Congo et de l'Oubangui.

La Conférence de Berlin rappelle l'interdiction de la traite et invite les signataires à contribuer à son extinction.

La Conférence de Berlin n'a pas partagé l'Afrique entre les puissances coloniales, elle ne fait qu'établir les règles de ce partage. Mais elle n'a pas pu empêcher les conflits entre colonisateurs, comme le montrent la crise de Fachoda, en 1898 et les crises marocaines de 1905 et 1911.

- la crise de Fachoda en 1898
- les crises marocaines de 1905 et 1911 entre la France et l'Allemagne

D'ailleurs, les rivalités coloniales constituent l'une des causes de la Première Guerre mondiale. C'est qu'en effet, cette « course au clocher » a des gagnants et des perdants et que le système colonial mis en place est particulièrement intéressant pour les puissances européennes.

Cours n • 3

III - Le Colonialisme : Ses aspects.

Le système colonial

1) <u>Les Empires coloniaux en 1914</u>

Le Royaume Uni est alors la première puissance coloniale.

<u>L'Empire britannique</u> est de loin le plus grand (30 millions de km²) et le plus peuplé (450 millions d'habitants soit 20% de la population mondiale de l'époque).

Cet Empire s'étend sur tous les continents. L'Inde en forme la pièce maîtresse, la perle, le joyau. La Reine Victoria ne devient impératrice des Indes qu'en 1877 car la conquête fut longue. La Grande-Bretagne est présente dans le pays depuis le XVIIème siècle, en a évincé les Français en 1763 (ils ne conservent guère que quelques comptoirs en Inde comme Pondichéry) et, au cours du XIXème siècle, est devenue maîtresse de l'ensemble de la péninsule indienne.

Nombre des conquêtes réalisées par le Royaume-Uni ont pour but de protéger ce joyau de son Empire et la route qui y mène. C'est ainsi que la Birmanie est conquise en 1886, que ses possessions en Afrique se situent principalement en Afrique orientale (l'Egypte où elle a su évincé les Français en ne leur laissant finalement que la moitié des parts du canal de Suez. C'est pour cela également que la possession du Soudan en jeu dans l'affaire de Fachoda était si importante à ses yeux).

S'il est si vaste, c'est aussi parce que le Royaume-Uni a su conservé ses vieilles colonies comme le Canada, l'Australie et l'Afrique du sud en leur accordant un statut plus souple, celui de dominions (voir 2). Elle a su au XIXème siècle agrandir ses possessions en Afrique du sud, notamment par la guerre des Boers (1880 – 1881 puis 1899 – 1902) contre les colons d'origine néerlandaise (appelés Boers puis Afrikaners au XXème siècle) qui lui permirent d'intégrer les deux républiques que ces derniers avaient créé dans la région (Transvaal et l'Etat libre d'Orange) dans l'Union sud africaine, créé en 1910 avec le statut de dominion.

Au nombre des possessions britanniques figuraient également des îles et des archipels disséminés sur toutes les mers : Jamaïque, la Trinité et d'autres îles antillaises, Sainte Hélène, l'île Maurice, Zanzibar, les Seychelles.

Notons enfin que par le biais de son Empire, la Grande-Bretagne contrôle alors les routes maritimes stratégiques (Gibraltar, Le Cap, canal de Suez, détroit de Malacca)

La cohésion de cet Empire dispersé sur tout le globe est assuré par la Royal Navy alors maîtresse des mers.

La seconde puissance coloniale à l'époque est la France. <u>L'Empire français</u> couvre 10 millions de km² soit la moitié de l'Empire britannique. Il est peu peuplé : environ 70 millions d'habitants.

De son ancien Empire colonial, la France n'a conservé que des miettes (à cause de ses défaites face au Royaume-Uni, traité de Paris de 1763 qui met fin à la guerre de sept ans et de la vente de la Louisiane aux Etats-Unis par Napoléon):

- quelques îles dans les Antilles (Guyanne et Guadeloupe), Saint-Pierre-et-Miquelon, l'île de la Réunion dans l'Océan Indien
- quelques comptoirs aux Indes comme Pondichéry.

Néanmoins, elle s'est montrée particulièrement active pendant la période de la « course aux clochers » et a constitué en Afrique le plus grand ensemble territorial colonial : il s'étend de la Méditerranée au Congo et comprend :

- l'Afrique du nord
- l'Afrique occidentale française

- l'Afrique équatoriale française
- ensemble auquel s'ajoute Madagascar, mise sous protectorat en 1895, devenu colonie en 1896.

Ses autres possessions d'importance sont l'Indochine française situé en Asie du Sud-Est.

L'Indochine française regroupe (du sud au nord) : la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Laos et le Tonkin.

Les premières interventions françaises remontent à 1858 (second Empire) avec comme prétexte la protection des missionnaires. Elle en profite pour s'installer en Cochinchine et au Cambodge. En 1885, la France avait réussi à étendre sa domination sur le l'Annam et le Tonkin et à partir de 1888, tous ces territoires auquel s'ajouta plus tard le Laos, furent regroupés administrativement pour former l'Indochine française. La conquête de ces territoires furent officiellement terminées en 1896 mais la pacification n'y fut totale qu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Citons également, pour mémoire, la colonisation de la Nouvelle Calédonie, à partir du milieu du XIXème siècle.

Les autres empires coloniaux sont de loin moins important que les Empires britanniques et français.

<u>L'Espagne</u> est en recul.

Elle perd l'essentiel de ses colonies américaines au début du XIXème siècle. Malgré la répression espagnole et plusieurs affrontements militaires, les pays d'Amérique latine proclament leur indépendance entre 1811 et 1825. Notez qu'un homme s'est particulièrement illustré dans la lutte des pays d'Amérique latine pour leur indépendance : Simon Bolivar, surnommé « El libertador » (le libérateur). C'est en ce hommage qu'un Etat d'Amérique latine a pris son nom : la Bolivie.

De plus, en 1898, suite à une guerre avec les Etats-Unis, elle perd Cuba, Porto Rico et les Philippines.

A cette époque, l'Espagne ne contrôle plus que quelques colonies en Afrique :

- le Rif africain, qu'elle ne parvient à conserver qu'avec l'aide de la France (guerre du Rif entre 1921 et 1925)
- le Maroc espagnol (au sud du Maroc français)

Le <u>Portugal</u> est lui aussi en recul. Il a perdu le Brésil devenu indépendant en 1822. Ses possessions sont situées au sud de l'Afrique. Il s'agit de l'Angola et du Mozambique.

La Belgique, quant à elle, se contente du Congo, situé au centre de l'Afrique.

L'Allemagne et l'Italie, tard venues dans la conquête coloniale, se contentent de quelques territoires :

- en Afrique : sud ouest- africain allemand (Namibie actuelle) conquise en 1883, Cameroun et Togo en 1884 et Afrique orientale allemande constituée du Tanganyka (Tanzanie actuelle) et du Rwanda-Urundi en 1885 pour la première. S'ajoute quelques possessions dans le Pacifique : archipel Bismark (groupe d'île au large de la Nouvelle Guinée qui appartiennent aujourd'hui à la Papouasie-Nouvelle Guinée) en 1884, îles Samoa, îles Mariannes, îles Carolines et l'Est de la Nouvelle-Guinée à partir de 1899. Il faut y ajouter, le nord de l'archipel des îles Salomon, l'île Bougainville, l'ïle Buka qui sont appelées les Salomons du nord. En outre, les ïles Marshall sont colonisées en 1885 et Nauru en 1888. A cela, il faut encore ajouter une zone d'influence dans le Nord-Est de la Chine.
- Libye, Erythrée et Somalie italienne pour la seconde.

La Première Guerre mondiale occasionne une redistribution entre les vainqueurs. Le Traité de Versailles prévoit en effet que l'Allemagne perde ses colonies.

- La France obtient la majeure partie du territoire du Cameroun et du Togo, qu'elle partage avec les Britanniques
- La Belgique obtient le Rwanda-Urundi
- Le Royaume-Uni obtient une partie du Cameroun et du Togo, la Namibie (administrée par le dominion d'Afrique du sud) et, dans le Pacifique, les Samoa et Nauru (administrés par le dominion d'Australie)
- Le Japon obtient les îles Mariannes, les îles Marshall et les îles Caroline. Elle obtient aussi la zone d'influence allemande en Chine

Notez que tous ses territoires furent administrés sous mandat de la société des Nations -)))

2) Les formes de la colonisation

La conquête et la pacification acquise, vient la période proprement gestionnaire des Empires.

Or, dans la manière dont les puissances européennes ont gérer leur Empire, le premier élément qui frappe, est l'extrême diversité des statuts : dominions, protectorat, colonie administré directement par un fonctionnaire métropolitain et tous les régimes mixtes que l'on peut imaginer. Tout au plus peut-on repérer quelques tendances tels que l'intérêt britannique et hollandais pour la tutelle indirecte ou la politique plus étatique et assimilatrice de la France (administration directe).

L'administration directe:

Pratiquée par la France dans ses territoires africains. Cela dit ce n'est qu'une tendance car le Maroc et la Tunisie sont des protectorats. De plus en Indochine, seule la Cochinchine fut à proprement parler une colonie. De fait, après des années d'hésitations entre l'administration directe (le statut de colonie) et l'administration indirecte (le régime du protectorat), les Français choisirent le « protectorat » pour le Cambodge et l'Annam. Le Tonkin et le Laos eurent un régime mixte.

Dans ce cadre, le statut juridique est celui de <u>colonie</u>, c'est-à-dire d'un territoire entièrement place sous la souveraineté d'un autre Etat. Les colonies sont donc administrées directement par des fonctionnaires coloniaux dont le principal est le gouverneur. Dans ce cas, l'objectif proclamé est l'assimilation (def p.102), à plus ou moins long terme, des populations autochtones.

Cependant l'assimilation est un leurre. Seules quelques rares élites indigènes, occidentalisées, bénéficient, très progressivement de certains droits, mais l'immense majorité reste dans un rapport de domination. Ainsi les indigènes ou autochtones des colonies françaises ont la nationalité française (ils se battront d'ailleurs pour la France) mais ils n'ont pas les mêmes droits que les Métropolitains. Ils sont en effet soumis au code de l'indigénat (def p.102) qui prévoit notamment que les Indigènes n'ont pas le droit de vote.

L'administration indirecte

Elle a la préférence des Britanniques. On laisse les autorités traditionnelles en place et on se contente de les chapoter d'une administration coloniale. Cela dit ce n'est qu'une tendance. La majeure partie de l'Inde fut administrée directement par les Anglais à partir du milieu du XIXème siècle tandis qu'une autre l'était au moyen de traités passés avec les dirigeants locaux. De plus, on l'a vu, plus haut, la France ne rechigne pas à employer cette forme d'administration pour certains de ses territoires coloniaux.

Cette politique de *self government* donne donc plus d'autonomie aux indigènes que l'administration directe. Il ne faut cependant pas y voir de la part des Britanniques une considération particulière pour les peuples qu'elles dominent. Bien au contraire, cela est le signe d'un certain mépris : les Britanniques estiment que leur civilisation est inaccessible aux autochtones et que par conséquent l'assimilation est impossible. De plus, cette méthode permet d'économiser les frais de gestion et de ne s'intéresser qu'à l'exploitation commerciale et économique des territoires dominées.

La principale forme juridiques prise par ce type d'administration est le **protectorat**. Le protectorat est un territoire ou un Etat qui s'est trouvé placé sous la dépendance d'une métropole mais qui a gardé son autonomie interne : L'Annam est officiellement dirigé par un Empereur, Bao Daï, et le Cambodge par un Roi, Norodom Sihanouk. Leur rôle est néanmoins essentiellement honorifique. On pourrait dire d'ailleurs la même chose pour les Maharajahs laissés en place par les Britanniques en Inde. Les Etats princiers jouissaient en effet d'une autonomie locale et possédaient leurs propres lois, langues et fêtes mais étaient en quelque sorte sous protectorat britannique. On en comptait 641 en indes et 52 en Birmanie actuelle.

Enfin pour être complet quant au statut juridique, il faudrait ajouter les <u>comptoirs</u> qui sont des installations commerciales (généralement des ports) contrôlée par un Etat dans un pays étranger demeuré juridiquement indépendant (cas des ports en Chine tel Shangaï ou de Pondichéry en Inde)

<u>La principale explication</u> de cette extrême diversité juridique tient au fait que les « coloniaux » (missionnaires, fonctionnaires, commerçants, ...) sont peu nombreux et l'appareil colonial modeste, rapporté à l'ampleur de la tâche. Ainsi, les Anglais sont à peine 150 000 au début du XXème siècle en Inde pour une population indienne forte de 300 millions d'individus. Ils occupent des postes élevées dans l'Administration et encadrent une armée recrutée parmi les indigènes.

Rappeler également l'exemple des tirailleurs sénégalais créés en 1857 par Louis Faidherbe, gouverneur général de l'Afrique occidentale française parce qu'il n'avait pas assez d'effectifs à sa disposition.

De cela, il résulte que, pour la gestion des colonies, <u>l'empirisme</u> l'emporte d'où l'hétérogénéité des situations.

Cette hétérogénéité est renforcée par l'absence ou la présence de colons qui ne forment une composante effective du peuplement qu'en d'assez rares endroits, dont l'Algérie.

On distingue en effet:

- les <u>colonies de peuplement</u> qui accueillent des habitants de la métropole. Ceux-ci viennent s'y installer en grand nombre, notamment comme agriculteurs. Elle sont plus rares que les colonies d'exploitation et se situent généralement en milieu tempéré (la France n'a qu'une colonie de peuplement : l'Algérie, le Royaume-Uni en a plusieurs : Canada, Australie, Afrique du sud
- les <u>colonies d'exploitation</u> a pour vocation de fournir à la métropole les matières premières ou les denrées alimentaires qu'elle ne peut pas produire. La métropole n'y envoie que quelques fonctionnaires et soldats.

Cette différenciation entre colonie de peuplement et colonies d'exploitation ajoute un facteur compliquant aux statuts. Ainsi l'Algérie est-elle en raison de la présence des colons considérés comme un territoire métropolitain. L'Algérie est découpée en départements français (au même titre que la Corrèze ou les Côtes du Nord). Les colonies de peuplement britannique obtiennent un statut d'autonomie très avancé. Ils deviennent au cours du XIXème siècle des **dominions** c'est-à-dire un territoire sur lequel la Grande-Bretagne accorde une très large autonomie interne tant du point de vue politique, qu'économique ou financier. Le premier à obtenir ce statut fut le Canada en 1867, suivi par l'Australie en 1901, la Nouvelle Zélande en 1907, l'Union sud-africaine en 1910.

En somme, la façon dont les Européens ont géré leur empire est très diverse et se lit à travers l'extrême diversité des statuts : colonies, protectorat, comptoirs, dominion ... Cela est à mettre en relation avec la faible présence des métropolitains dans les colonies qui mène la plupart des administrateurs coloniaux à s'adapter aux circonstances. Cette diversité est liée également à la présence ou à l'absence de colons venus de métropole.

Il reste une question centrale à discuter, d'ailleurs mis en lumière par une loi récente demandant aux professeurs de souligner également les points positifs de la colonisation. La colonisation a-t-elle constitué une exploitation ou une mise en valeur des territoires colonisés ?

3) Exploitation ou mise en valeur des territoires colonisés ?

La diversité des mode de mise en valeur est aussi grande même s'il s'agit toujours de vendre des biens manufacturés, d'obtenir des denrées tropicales, des cultures industrielles puis des produits du sous-sol, de lever l'impôt.

Un équipement en infrastructure de transports destinées au contrôle et au drainage des productions est conduit partout, avec un coût humain élevé et des problèmes de capitaux (en 1914, l'investissement colonial français ne représente pas 15% des investissements à l'extérieur).

Même s'il y a des exceptions (l'Indochine est précocement équipée) la période d'engagement maximal des métropoles est tardive, liée à la crise et même généralement postérieure à la Seconde Guerre mondiale.

C'est dans l'entre-deux-guerres que le discours colonial imprègne le plus la culture collective des métropoles, comme en témoigne le succès de l'Exposition de Vincennes de 1931. Il vante des réalisations qui ne sont pas minces, comme l'éradication progressive des endémies, et d'autres qui exigeraient plus de nuances, telle la scolarisation et le développement économique. Au total l'entrée des colonies dans l'économie-monde et dans une certaine modernité est réelle, sans se fonder systématiquement sur la contrainte : ainsi l'attrait de la condition salariée attire-t-elle largement vers l'économie minière en plein essor dans l'entre-deux-guerres (a fortiori quand les travailleurs bénéficient du paternalisme typique du Congo belge). Mais, sans que la colonisation se confonde avec le colonialisme, elle emprunte à ce dernier la majorité de ses traits ; globalement il s'agit bien d'abord d'une exploitation, qu'elle soit conduite par le biais des compagnies concessionnaires, de l'économie de traite, des grandes exploitation ou des réquisitions de toute nature.

Entre 1875 et 1900, 26 millions d'Indiens meurent de faim.

Quelques Références utiles :

En plus des références citées ci-dessus (en bas de page de chaque séquence des cours), voici les ouvrages qui abordent le thème traité en abondance.

1-Marc FERRO, Le livre noire du colonialisme (XXIe-XXIe : de l'extermination à la repentance), édition Robert Laffont, (France), 2003.

2-Jacques Frémeaux, Les empires coloniaux, une histoire monde, CNRS Editions, Paris, 2012.

3-R. et M. CORNEVIN, Histoire de l'Afrique des origines à la 2^e guerre mondiale, 4^{ème} éditions, Payot, Paris, 1964.